Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215601162-20260331-2026_3_9-DE

COMMUNE DE LOCMARIAQUER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six le trente-et-un mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCMARIAQUER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LOCMARIAQUER sous la présidence de M. CAGNARD Hervé, Maire

Date de convocation

27 mars 2026

Etaient présents : M. CAGNARD Hervé, Maire

M. HUET Guénhaël, Mme JEGO Anne-Marie, M. BEGKOYIAN Pierre, Mme CAREL Nicole, M. HUET Pascal, *Adjoints* ;
Mme RIO Annick, Mme DUVERGER Cécile, M. MATIGNON Philippe, M. CREQUER Jean-Claude, Mme LE ROY LEFEVRE Marie-Lise, M. PASCO Yann, M. LE SOMMER Charles, Mme HERVE Nadia, Mme KERSUZAN Béatrice, Mme PIERINI Anne, M. BERTRAND Romain, M. JEANNOT Mathieu, Mme LE COTILLEC Clémence, *Conseillers municipaux* ;

En exercice : 19
Présents : 17

Représentés : M. HUET Pascal par M. CAGNARD Hervé
Mme RIO Annick par Mme JEGO Anne-Marie

Votants : 19

Secrétaire de séance : Mme DUVERGER Cécile

n° 2026-3-9 : Election des conseillers au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame Anne-Marie JEGO, 2ème Adjointe en charge des affaires sociales.

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment l'article R 123,
Vu la délibération n° 2026-3-8 de ce jour fixant le nombre de conseillers siégeant au conseil d'administration du CCAS à 6 ;

Il est rappelé les dispositions de l'article précité : Les membres sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel au scrutin secret. Chaque conseiller ou groupe de conseiller peut présenter une liste de candidats même incomplète.

Il est proposé que l'élection des conseillers au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale ne se fasse pas au scrutin secret.

A l'unanimité il est décidé de ne pas procéder au scrutin secret.

Après appel à candidature, il est proposé la liste suivante

- Madame Anne-Marie JEGO (vice-présidente)
- Madame Annick RIO
- Madame Nadia HERVE
- Madame Clémence LE COTILLEC
- Monsieur Yann PASCO
- Madame Nicole CAREL

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE pour siéger au conseil d'administration du CCAS les membres suivants :

- Madame Anne-Marie JEGO (vice-présidente)
- Madame Annick RIO
- Madame Nadia HERVE
- Madame Clémence LE COTILLEC
- Monsieur Yann PASCO
- Madame Nicole CAREL

La secrétaire de séance
Cécile DUVERGER

MAIRIE DE LOCMARIAQUER 56 (Morbihan)

Le Maire,
Hervé CAGNARD

MAIRIE DE LOCMARIAQUER 56 (Morbihan)